



VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

N° DEL2025/09-0190

L'an deux mille vingt-cinq le onze septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Charles DAYOT, Maire.

Date de la convocation : jeudi 04 septembre 2025

Présents :

Charles DAYOT, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Nathalie GASS, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Marie-Christine HARAMBAT, Jean-Marie BATBY, Jean-Jacques GOURDON, Éliane DARTEYRON, Jeanine LAMAISON, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Philippe EYRAUD, Delphine LEBLANC, Hicham LAMSIKA, Marina BANCON, Mathieu ARA, Frédéric DUTIN, Céline PIOT, Bruno MINDE, Jean-Noël CAPDEVILLE

Excusés avec procuration :

Catherine PICQUET a donné pouvoir à Jeanine LAMAISON;
Christophe HOURCADE a donné pouvoir à Charles DAYOT;
Claudie BREQUE a donné pouvoir à Philippe DE MARNIX;
Geneviève DARRIEUSSECQ a donné pouvoir à Mathieu ARA;
Chantal PLANCHENAULT a donné pouvoir à Philippe EYRAUD;
Pierre MERLET-BONNAN a donné pouvoir à Bruno ROUFFIAT;
Mathis CAPDEVILLE a donné pouvoir à Pascale HAURIE;
Alain BACHE a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE;
Françoise LATRABE a donné pouvoir à Céline PIOT;
Jean-Baptiste SAVARY a donné pouvoir à Frédéric DUTIN.

Absents :

Hervé BAYARD, Nathalie GARCIA

Secrétaire de séance : Jean-Jacques GOURDON

Nombre de membres en exercice	35
<u>Présents</u>	<u>23</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>10</u>
<u>Votants</u>	<u>33</u>

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN N°1 DU COMPLEXE SPORTIF JACQUES FOIX - PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT.**

Rapporteur : Farid HEBA

La Ville de Mont de Marsan engage, depuis plusieurs années, des travaux de rénovation de ses sites sportifs, et notamment d'éclairage extérieur des terrains.

Le terrain n°1 du complexe sportif Jacques Foix, mis à disposition de l'Etoile Sportive Montoise football, souffre d'un éclairage vieillissant et obsolète.

La Fédération Française de Football accompagne la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés. Elle aide les collectivités à financer et rénover des installations sportives, via le Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Par conséquent, afin de pouvoir réaliser ces travaux de rénovation au complexe sportif Jacques Foix, dont le cout total s'élève à 32 102€, il est demandé à l'assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible	Pourcentage	Subvention demandée
SYDEC	32 102 €	25%	8 026 euros
FFF (via le FAFA)	24 076 €	20%	4 815,20 euros

Le reste à charge pour la Ville de Mont de Marsan sera donc de 19 260,80€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 28 août 2025,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux au terrain n°1 du complexe sportif Jacques Foix,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

ARTICLE 1 - APPROUVER le plan prévisionnel de financement tel que précisé ci-dessus,

ARTICLE 2 - PRECISER que la Fédération Française de Football sera sollicitée, au travers de son Fond d'Aide au Football Amateur, pour l'obtention de financements,



ARTICLE 3 - AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».